Image not found or type unknown

inscription FICP légal ?

Par **cptjlp**, le **18/02/2010** à **16:25**

Bonjour,
voici ma situation. j'ai deux comptes ouverts a la banque populaire, un perso et un pro. je suis en conflit avéré avec cet établissement car je conteste les frais abusifs (environ 3000 €) en 2 ans sans justification ni transparence. j'ai envoyé déjà 4 lettres recommandées (agence + siège) pour avoir des explications, les réponses sont générales et ne répondent pas du tout à mes questions. voici l'environnement. sur mon compte perso (qui ne fonctionne pas et sur lequel j'ai 16 800 € en dépôt sous forme de caution pour l'agence immobilière auprès de laquelle je loue mon appartement) des frais sont quand même pris et débités (73 € en débit aujourd'hui sur le compte - ce compte est donc mis en débit par la banque) et je reçois une lettre en recommandé de mon agence exigeant le remboursement de ces 73 € sous huit jours, à compter de la date d'envoi du courrier, sinon je suis fiché FICP ! que faire ? la banque a-t-elle le droit de procéder ainsi de façon unilatérale ? quels sont les délais légaux ? merci pour toutes vos réponses, cordialement JLP

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés